

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr**Avis publics****MAIRIE DE NIEDERVILLER**

L'arrêté préfectoral n° 2019/411 portant création du périmètre délimité des abords de la Faiencerie, protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de NIEDERVILLER (Moselle), ainsi que l'arrêté municipal n° 12/2019 portant mise à jour des annexes servitudes du plan local d'urbanisme, sont affichés à la mairie de NIEDERVILLER.

172728600

METZ MÉTROPOLE**COMMUNE DE MECLEUVES****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté n° PT 16/2019 en date du 09/09/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de MECLEUVES.

Ce projet a principalement pour objet :- D'affirmer les fonctions résidentielles et économiques de Mecléuves au travers de la maîtrise de l'évolution de la population et de la limitation de la consommation foncière, d'une offre d'habitat diversifiée, de la confortation des équipements et des services de proximité, du maintien des secteurs d'activités économiques, et de la pérennité et le développement des activités agricoles ;

- De valoriser les qualités paysagères et écologiques du territoire au travers du maintien et de la valorisation des espaces naturels ainsi que de la préservation des éléments de patrimoine et de paysage remarquables ;
- De conforter les structures urbaines existantes au travers de la maîtrise de la densification et la qualité urbaine des tissus bâtis, le développement de la commune en accroche avec l'existant en veillant à stopper l'étalement linéaire du bâti, et la prise en compte des risques et nuisances identifiés sur le territoire.

Monsieur Joël BURRIER est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations par voie électronique aux adresses suivantes : elaboration-mecleuves@mail.registre-numerique.fr ou via le site <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-mecleuves>, ainsi que sur les registres ouverts à cet effet, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la Mairie de MECLEUVES, 2 rue de la Fontaine Romaine, 57245 MECLEUVES

Ceci pendant une durée de 35 jours consécutifs, **du 1ER OCTOBRE 2019 AU 4 NOVEMBRE 2019** aux jours et heures habituels d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de Mecléuves, siège de l'Enquête Publique, les :

- Mardi 1er octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 octobre 2019 de 16h00 à 19h00
- Lundi 4 novembre 2019 de 15h00 à 18h00.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetrople.fr>
- <http://www.mairie-mecleuves.fr>

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie de MECLEUVES et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la Commune.

Au terme de l'Enquête Publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.

172488100

COMMUNE DE ZETTING**Mise à l'Enquête Publique Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)**

Par arrêté n° AR2019034 en date du 03 octobre 2019, le Maire de ZETTING a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).

A cet effet, Mme KLEIN Béatrice, commissaire enquêteur, domiciliée à SAINT-AVOLD (57500) 14 Impasse de la Basilique ayant pour profession cadre territorial retraité, a été désignée comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en Mairie du 04 novembre 2019 au 5 décembre 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi-mardi-jeudi de 14 h à 18 h et vendredi de 8 h à 12 h). Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les Vendredis 8 novembre 2019 de 9 h à 12 h, Lundi 25 novembre 2019 de 14 h à 16 h et Jeudi 5 décembre 2019 de 16 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des

Abord (PDA), pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Zetting - Commissaire enquêteur PLU - 13 rue de l'Eglise 57905 ZETTING

Les observations par voie électronique sont possibles sur l'adresse mail suivante : zetting.plu@orange.fr - en précisant à l'attention du commissaire enquêteur - PLU/DPA

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme est consultable en mairie aux heures d'ouvertures habituelles et sur le site de la commune: <https://www.zetting-dieding.fr>, rubrique urbanisme.

A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Zetting se prononcera sur la révision du PLU et le projet de périmètre délimité des abords (PDA). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Zetting pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

Le Maire, Bernard FOUILHAC-GARY
03 87 02 38 68

172519900

METZ METROPOLE**COMMUNE DE METZ****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE****Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Par arrêté PT n°15/2019 du 02/10/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de Metz pour une durée de 34 jours consécutifs du 28 octobre à 09h00 au 30 novembre 2019 à 12h00 en mairie de Metz (siège de l'enquête), et à Metz Métropole.

La procédure de modification du PLU a pour objet :

- d'adapter les limites de zonage, le règlement écrit et apporter des compléments à l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la ZAC du Parc du Technopôle afin de poursuivre le développement de cette zone ;
- de modifier le zonage et le règlement pour permettre la reconversion de l'hôpital Sainte-Blandine ;
- d'effectuer des adaptations du règlement pour :
 - * permettre la mutualisation du stationnement ;
 - * permettre le développement de l'usine d'électricité de Metz, boulevard du Pontiffroy ;
 - * permettre la réalisation d'une unité Alzheimer et d'une résidence de logements d'un EPHAD, rue de Belletanche ;
 - * permettre une extension limitée des constructions, rue de Bourgogne ;
 - * accompagner le développement de l'espace TCRM Blida, avenue de Blida ;
 - * assurer la cohérence du règlement sur une même unité foncière, rue des Armoisières ;
 - * intégrer la construction d'aires de stockage des déchets ;
 - * favoriser la densification d'une zone à urbaniser dans les quartiers de Devant-lès-Ponts et Patrotte - Metz Nord ;
- d'effectuer des adaptations du zonage pour :
 - * supprimer des alignements et marges de recul rue Baudouche / rue du Puymaigre ;
- de corriger des erreurs matérielles sur les abris de jardins, la mention de SHON, un alignement, l'occupation du sol d'une zone ainsi que sur une contradiction dans un article.

Monsieur Benoît MATOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la Mairie de Metz, 1 place d'armes, 57000 Metz.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie (adresse ci-dessus) au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : modification-10-plu-metz@mail.registre-numerique.fr

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Metz, siège de l'enquête publique, et à Metz Métropole, les :

- Lundi 28 octobre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz
- Mercredi 6 novembre de 15h00 à 19h00 à Metz Métropole
- Mercredi 13 novembre de 09h00 à 12h00 à Metz Métropole
- Samedi 23 novembre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz
- Samedi 30 novembre de 09h00 à 12h00 en mairie de Metz

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sont les suivantes :

- <https://www.metzmetrople.fr>
- <https://metz.fr>
- <https://www.registre-numerique.fr/modification-10-plu-metz>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en mairie de Metz et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la commune.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

172757100

Publicités juridiques**Changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître HILBERT notaire à LONGWY (54), le 24 Mai 2019, **Monsieur Edgard Jean Jacques PAMART, et Madame Marie-Jeanne BERTRAND** son épouse, demeurant à PIERREPONT (54620) (11) rue Roger SOMMER mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à ANICHE (59580) le 6 novembre 1971 ont aménagé ledit régime de communauté d'acquêts par la procédure de changement de régime en optant pour la communauté universelle contenant clause d'attribution en pleine propriété au survivant d'entre eux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître HILBERT notaire à LONGWY (54400), 2 rue Stanislas.

172512600

Procès-verbal du dépôt de testament suite au décès de Madame Odile Marie SCHMITT

Je soussignée Maître HILBERT notaire à LONGWY (54), déclare avoir reçu un procès-verbal de dépôt de testament, le 26 septembre 2019 du testament olographe en date du 2 Février 2016 de Madame Odile Marie SCHMITT, née à PETIT XIVRY, le 26 Février 1938 en son vivant retraitée, résidente à VILLE-HOUDLEMONT (54730) résidence les jardins de la vire 20 bis rue du 22 Août 1914, décédée à MONT SAINT MARTIN, le 31 Mai 2016. Qu'aux termes de son testament elle institue légataire universel des biens qui composeront la succession : Monsieur Florent Jean René SCHMITT, Doctorant, demeurant à SAINT-DENIS (93200) 12 boulevard Marcel Sembat.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître HILBERT notaire à LONGWY (54400), 2 rue Stanislas.

172499800

**Tribunal de Grande Instance de Metz
Chambre Commerciale
Publicité d'un greffe extérieur****TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL**

AUDIENCE DU 04.09.2019

Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité de 3 mois de : PRONUPTIA SUCCURSALES - RCS 484 235 320 - Achat et vente d'équipement pour la personne, lingerie, confection tissus maroquinierie dont le siège social est Boulevard de la Communication 53950 LOUVERNE avec un établissement secondaire 6 Rue Haute Seille 57000 METZ/ Liquidateur: SELARL GUILLAUME LEMERCIER, représentée par Maître Guillaume LEMERCIER - 7, Rue de Paradis - 53000 LAVAL - Administrateur Judiciaire : SELARL A.J.I.R.E. - Me Erwan MERLY - 6 Cours Raphael Binet - 35000 RENNES avec une mission de direction. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> Metz, le 01 octobre 2019, Le Greffier

172732900

**Tribunal de Grande Instance de Metz
Chambre Commerciale
Publicité d'un greffe extérieur****TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL**

AUDIENCE DU 04.09.2019

Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité de 3 mois de : la SARL PM SUCCURSALES-RCS 439 265 240- Vente d'équipement de la personne en particulier robes de mariées de cocktail et accessoires dont le siège social est Boulevard de la Communication 53950 LOUVERNE avec un établissement secondaire 9 Allée des Tilleuls - 57130 JOUY AUX ARCHES / Liquidateur : SELARL GUILLAUME LEMERCIER, représentée par Maître Guillaume LEMERCIER - 7, Rue de Paradis - 53000 LAVAL - Administrateur Judiciaire : SELARL A.J.I.R.E. - Me Erwan MERLY - 6 Cours Raphael Binet - 35000 RENNES avec une mission de direction. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> Metz, le 01 octobre 2019, Le Greffier

172750900

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2019 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne. (Arrêtés préfectoraux : décembre 2018)